

MODALITES GENERALES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

Parcours spécifique accès santé (PASS)

Mineure Santé (LAS)

Année universitaire 2020-2021

Les présentes MCC pourront être modifiées en CFVU et portées à la connaissance des étudiants dans les meilleurs délais en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

1. Parcours spécifique accès santé (PASS)

Principes de validation des enseignements crédités

Les unités d'enseignement (UE) peuvent être acquises selon deux modalités :

- par CAPITALISATION : lorsque l'UE est validée selon les critères définis ci-dessous, les crédits associés sont définitivement obtenus ;
- par COMPENSATION : lorsque la note obtenue à l'UE ne permet pas la capitalisation, l'UE peut toutefois être compensée par les notes obtenues à d'autres unités d'enseignement du même semestre ou de la même année. L'UE déficiente est alors déclarée acquise par compensation.

Validation de l'UE

Une UE est acquise par capitalisation dès lors que sa note est supérieure ou égale à 10/20.

Les UE se compensent entre elles au sein d'un même semestre : lorsque la note à l'UE est inférieure à 10/20 mais que l'étudiant a obtenu la moyenne au semestre, l'UE est alors validée par compensation.

Toute UE obtenue, par capitalisation ou par compensation, l'est définitivement, sans possibilité de renonciation.

Le nombre d'UE du tronc commun est de 9 et non 8 comme indiqué dans le document de cadrage PASS 2020-2021.

Validation du semestre et de l'année

La note du semestre est obtenue par calcul de la moyenne pondérée des UE qui le composent.

Les crédits attribués à chaque UE sont utilisés comme coefficients pour le calcul des moyennes générales au semestre et à l'année pour les filières MMOK. Des coefficients spécifiques sont appliqués pour la filière pharmacie comme spécifiés dans le cadrage PASS-LAS 2020-2021.

Les 2 UE spécifiques correspondant à la filière priorisée en vœu d'affectation numéro 1 par l'étudiant sont celles qui seront prises en compte dans le calcul de la moyenne obtenue au semestre et à l'année.

Le semestre est validé dès lors que sa note est supérieure ou égale à 10/20 : il est alors capitalisé. Si la note au semestre est inférieure à 10/20, celui-ci peut être compensé par l'autre semestre de la même année.

Qu'il soit validé par capitalisation ou par compensation, un semestre acquis confère dans tous les cas à l'étudiant les 30 crédits correspondants.

L'année est validée dès lors que la moyenne des deux semestres qui la composent est supérieure ou égale à 10/20 (que les deux semestres soient capitalisés, ou que l'un d'entre eux soit compensé). Si deux semestres se compensent au sein d'une même année, les 60 crédits annuels sont considérés comme acquis.

Absence de note éliminatoire

Il n'existe aucune note éliminatoire au sein de la PASS, qu'il s'agisse de l'UE ou du semestre.

Règles de progression et prise en compte de la mineure licence :

Extraits des MCC votées en CFVU les 10 et 21 septembre 2020 :

1. Procédure en vue de l'entrée en 2^{ème} année des études de santé :

- *Pré-requis : Validation de l'année PASS (majeure santé et mineure licence) à la première session soit une moyenne générale > ou = à 10/20 avec compensation des UE de l'année*
- *[...] Un classement des étudiants est réalisé sur la base des notes de PASS coefficientées de la majeure Santé »*

2. Réorientation :

- *En L.AS 2 de la mineure suivie dans le PASS à condition d'avoir validé leur année de PASS (moyenne annuelle > ou = à 10/20 à la 1^{ère} ou 2^{ème} session) et d'avoir validé leur UE mineure licence (note > ou = 10/20) et sous réserve des capacités d'accueil*
- *En L.AS 1 si les conditions ci-dessus ne sont pas remplies, par une candidature Parcoursup »*

Cas particulier des examens des mineures licence

Les 15 mineures licences sont enseignées à distance, avec 6 ECTS au S1 et 4 ECTS au S2, soit 10 ECTS au total.

L'évaluation de ces mineures se fait au S1 et au S2. Selon les mineures, l'examen est sous la forme de QCM (1h au S1) ou de question rédactionnelle.

Le temps d'examen de la question rédactionnelle est de 1h30 au S1 et de 3h au S2.

Les 10 mineures dont l'examen est sous forme de QCM sont les suivantes :

- Droit
- SV-STAPS
- Anglais
- Eco-Gestion
- Philosophie
- Anthropologie
- Psychologie
- Physique-Chimie
- Lettres
- Sciences de l'éducation

Les 5 mineures dont l'examen est sous la forme d'une épreuve rédactionnelle sont les suivantes :

- Espagnol
- Italien
- Allemand
- Sociologie
- Histoire

Règle de départage des ex-aequo

Le contrôle des aptitudes et des connaissances organisé à l'issue de l'année d'enseignement aboutit pour chaque étudiant dans chaque parcours à un classement par ordre de mérite.

A l'issue du premier groupe d'épreuve, les ex-aequo sont départagés selon le principe de la meilleure note obtenue dans l'ordre suivant des unités d'enseignement communes.

Médecine, Odontologie, Maïeutique, Masso kinésithérapie	UE Majeure Santé	Coefficient
1	UE 10	8
2	UE 1	7
3	UE 3	7
4	UE 9	7
5	UE 5	4
6	UE 4	3
7	UE 8	3
8	UE 2	2
Pharmacie	UE Majeure Santé	Coefficient
1	UE 1	9
2	UE 10	7
3	UE 3	6
4	UE 9	6
5	UE 8	5
6	UE 4	4
7	UE 2	2
8	UE 5	2

A l'issue du deuxième groupe d'épreuve, les ex-aequo sont départagés selon le principe de la meilleure note obtenue aux épreuves du premier groupe, puis dans l'ordre suivant des unités d'enseignement communes.

Médecine, Odontologie, Maïeutique, Masso kinésithérapie	UE Majeure Santé	Coefficient
1	UE 10	8
2	UE 1	7
3	UE 3	7
4	UE 9	7
5	UE 5	4
6	UE 4	3
7	UE 8	3
8	UE 2	2

Pharmacie	UE Majeure Santé	Coefficient
1	UE 1	9
2	UE 10	7
3	UE 3	6
4	UE 9	6
5	UE 8	5
6	UE 4	4
7	UE 2	2
8	UE 5	2

2. Mineure Santé (LAS)

Les 10 ECTS de la mineure Santé sont enseignées à distance.
L'évaluation de ces mineures aura lieu lors d'un seul examen terminal sous la forme de QCM (1h d'épreuve) lors de la session en avril/mai/juin 2021.

ANNEXE

Durée des épreuves PASS et mineure santé du LAS

Code_UE	Libellé de l'UE	ECTS	CM (heures)	Période d'Examen	Responsable(s)	MCC	Epreuves de Semestre 1 (num. d'épreuve / nombre de minutes)					Epreuves de Semestre 2 (nombre de minutes)							
							Epr. A	Epr. B**	Epr. C	Epr. D**	Epr. E	Epr. A**	Epr. B	Epr. C	Epr. D	Epr. E	Epr. F	Epr. G	
							45	45	45	30	60 ou 90*	60	50	30	30	30	30	60 ou 180*	60
UE 1	Atome-Biomolécules-Bioénergétique-Métabolisme	7	56	Décembre	Régis GUIEU Thierry TERME	QCM	X												
UE 2	Physiologie	2	16	Décembre	Frédéric CASTINETTI	QCM		X											
UE 3	Organisation des appareils et systèmes : aspects fonctionnels et méthodes d'études	7	56	Décembre	Maxime GUYE Hervé KOVACIC	QCM			X										
UE 4	Evaluation des méthodes d'analyses appliquées aux sciences de la vie et de la santé	3	24	Décembre	Roch GIORGI François DEVRED	QCM				X									
UE 5	Anatomie	4	32	Décembre	Pierre CHAMPSAUR	QCM		X											
UE 7	Anglais	1	8	Décembre	Jeanne MANGIALOMINI	QCM				X									
UE 6 semestre 1	Mineure licence (dématérialisée)	6	48	Décembre		QCM / Question rédactionnelle					X								
UE 8	Médicaments et santé	3	24	avril /mai /juin	Benjamin GUILLET Nicolas SIMON	QCM						X							
UE 9	La cellule et les tissus	7	56	avril /mai /juin	Patrice ROLL Jean Paul BORG	QCM						X							
UE 10	Sciences Humaines et Sociales - Connaissances des Métiers de la santé	8	64	avril /mai /juin	Pierre LE COZ Anne FAVEL	QCM						X							
UE 6 semestre 2	Mineure licence (dématérialisée)	4	32	avril /mai /juin		QCM / Question rédactionnelle													X
UE spécifique 11	Anatomie du petit bassin chez la femme, Anatomie et histologie de l'appareil reproducteur et du sein - Organogenèse, Tératogenèses, unité foeto-placentaire, Masso-Kinésithérapie	4	28	avril /mai /juin	Thomas LE CORROLLER	QCM							X						
UE spécifique 12	Anatomie tête et cou, croissance et développement morpho facial	4	28	avril /mai /juin	Jacques GAUBERT Nicolas PIRRO	QCM								X					
UE spécifique 13	Les médicaments et autres produits de santé	4	28	avril /mai /juin	Thierry TERME	QCM									X				
UE spécifique 14	Bases chimiques du médicament	4	28	avril /mai /juin	Thierry TERME	QCM										X			
Mineure Santé de LAS		10	80	avril /mai /juin	Régis GUIEU	QCM													X

* 60 minutes pour les QCM.

Pour les mineures avec épreuve rédactionnelle : 90 minutes au S1, 180 minutes au S2

**Pour les épreuves qui regroupent 2 UE, le temps indiqué correspond au temps global pour les deux UE et non au temps alloué pour chaque UE.

La durée des épreuves du 2ème semestre n'a pas encore été adoptée en CFVU

